Rapport annuel d'activité 2025

Partenariat entre Droits d'urgence et le Barreau de Paris Solidarité



BARREAU DE PARIS Solidarité

DROITS D'URGENCE

Table des matières

Table des matières 2
Le partenariat avec le Barreau de Paris solidarité 3
Les permanences du Bus de la solidarité 4
L'affluence mensuelle des usager.e.s 5
Fréquentation du Bus par lieu de permanence 5
Les usager.es 6
Fidélisation des usager.e.s 6
Origine d'orientation 6
Les domaines juridiques des demandes des usager.e.s 9
La permanence associative avec Médecins du Monde 11
Fréquentation 11
Profil des usager.e.s 11
Les domaines juridiques des demandes des usager.es 14
Focus droit d'asile 15
Les acteur.ices du partenariat 16
Les juristes de Droits d'urgence 17
Les salariées de Droits d'urgence 17
Les juristes stagiaires 17
Les bénévoles 17
Les partenaires du Barreau de Paris Solidarité 17
Les partenaires de Médecins du Monde 18
Les fiches pratiques et les formations 18
Les fiches pratiques 19
Les formations 19
Les formations à destination des avocat.e.s 19
Les formations à destination des juristes bénévoles 20
Recommandations / perspectives 20
La sécurité dans le bus et le souhait d'intervention d'un.e médiateur.ice 20
La création d'un outil d'orientation juridique et sociale 23
Le rappel des règles de ponctualité aux avocats 23

Le partenariat avec le Barreau de Paris solidarité

En partenariat avec le fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité, lancé en février 2003 par l'Ordre des avocats de Paris, Droits d'urgence coordonne les permanences généralistes du dispositif « Bus de la solidarité ».

Ces permanences se tiennent cinq jours par semaine : du lundi au jeudi, de 17h à 20h, et le samedi, de 10h à 13h. Elles ont lieu aux portes de Paris, dans les 13e, 14e, 17e, 18e et 20e arrondissements.

D'une part, elles sont animées par les juristes salariées de Droits d'urgence, en collaboration avec des juristes bénévoles, qui assurent l'enregistrement des usager.e.s, ainsi que leur orientation juridique et sociale. **D'autre part**, les consultations juridiques sont dispensées par des avocat.es bénévoles du Barreau de Paris Solidarité.

L'accueil des permanences du samedi est entièrement pris en charge par des bénévoles de Droits d'urgence. Les autres jours de la semaine, une salariée et/ou un.e stagiaire est présent.e pour accompagner les bénévoles.

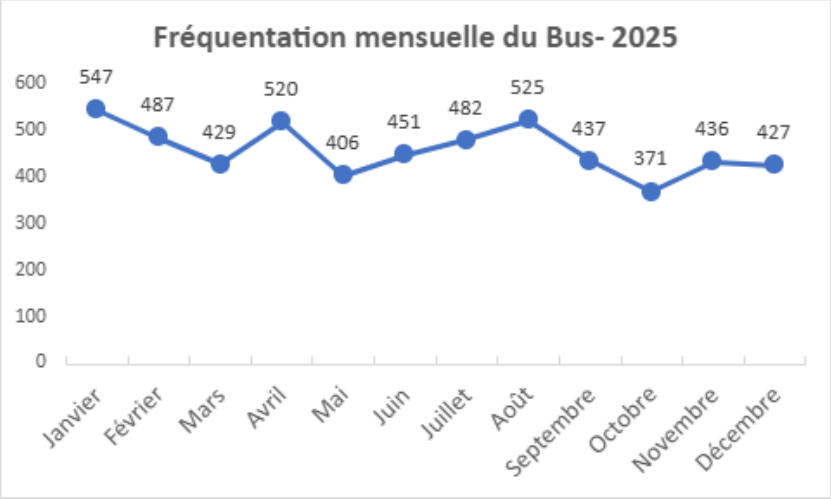
Dans le cadre de ce partenariat, la juriste coordinatrice du dispositif intervient également dans une permanence juridique hebdomadaire, spécialisée en droit des étrangers et droit d'asile à l'association Médecins du Monde.

Les permanences du Bus de la solidarité

Entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, **5518 consultations juridiques** ont été assurées au Bus de la solidarité, soit un nombre stable par rapport à 2024 (5578 en 2024).

L'affluence mensuelle des usager.e.s

Pendant l'année 2025, la fréquentation du Bus est restée relativement stable par rapport à l'année dernière où une baisse significative apparaissait en août alors qu'en 2025, on a un léger pic à cette période. Le mois d'octobre est le mois le moins fréquenté et peut s'expliquer par la semaine "avocat dans la cité" qui a eu lieu du 8 au 12 octobre, où c'est le Barreau de Paris qui s'est chargé de récupérer les données des usagers. A noter que la fréquentation est aussi plus basse en mai en raison des nombreux jours fériés et ponts.

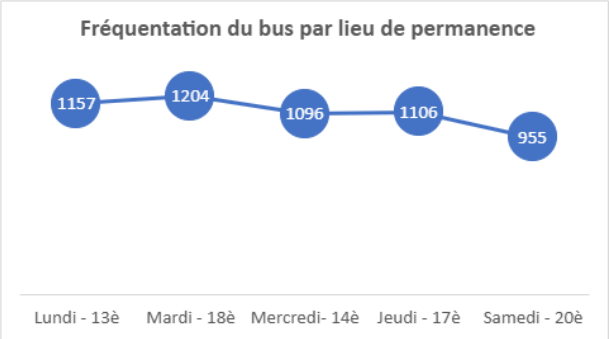


Fréquentation du Bus par lieu de permanence

Cinq permanences généralistes hebdomadaires sont assurées au Bus de la Solidarité. Elles se trouvent à proximité de différentes portes de Paris, au sein des « quartiers prioritaires de la ville » (QPV).

→ Lundi soir – 13ème arrondissement (Porte de Choisy)
→ Mardi soir – 18ème arrondissement (Porte de Clignancourt)
→ Mercredi soir – 14ème arrondissement (Porte de Vanves)
→ Jeudi soir – 17ème arrondissement (Porte de Clichy)
→ Samedi soir – 20ème arrondissement (Porte de Montreuil)

Le lieu de permanence le plus fréquenté reste le 18ème arrondissement, suivi du 13ème et du 17ème. En ce qui concerne la permanence dans le 20e arrondissement, si la fréquentation est moins élevée, celle-ci peut en partie s'expliquer par les annulations dues aux jours fériés et pont.



Les usager.es

Fidélisation des usager.e.s

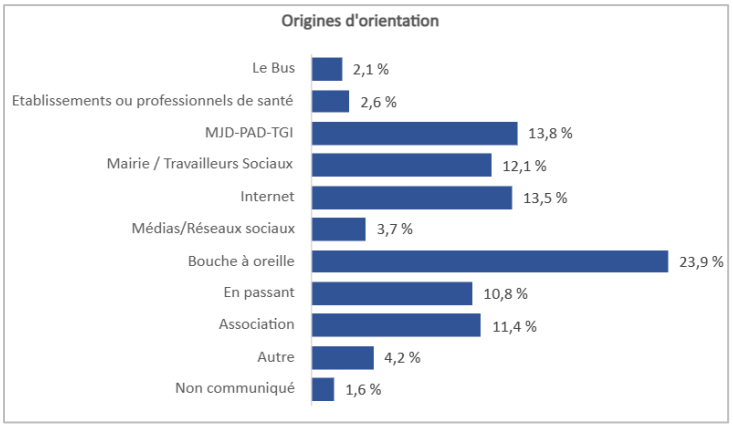
En 2025, **66,66%** des usager.e.s venaient pour la première fois au Bus de la solidarité, tandis que **33,34%** étaient déjà venu.e.s au moins une fois.

Parmi ces derniers, **82,11%** viennent pour évoquer une nouvelle situation, indice de confiance et de satisfaction du premier passage.

Origine d'orientation

Les usager.e.s du Bus connaissent le dispositif, dans la plupart des cas, par le bouche-à-oreille **23,9%**, suivi des maisons de justice, points d'accès au droit et du tribunal **13,8%**, puis **13,5%** par internet.

A noter que **10,8%** découvrent le dispositif en passant devant, ce qui témoigne d'une forte exposition et visibilité du bus auprès du public.

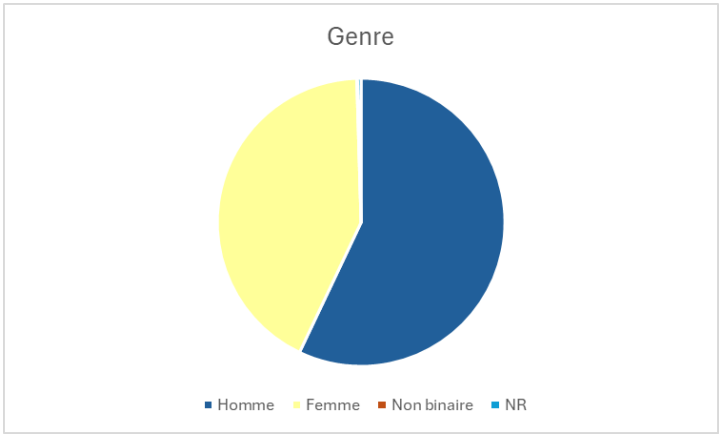


Profil des usager.e.s

Genre

Les chiffres restent stables par rapport à 2024.

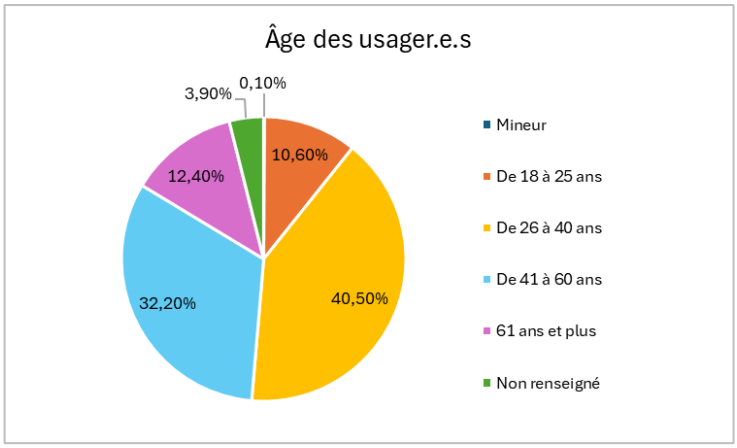
57,1% des personnes reçues lors des permanences sont des hommes, **42,5%** sont des femmes, **0,08%** se considèrent non binaire et **0,4%** n'ont pas souhaité répondre. Précisons que l'ajout de la catégorie non binaire date de 2025.



Âge

40,5% des usager.e.s ont entre 26 et 40 ans, **32,2%** entre 41 et 60 ans, **12,4%** ont plus de 60 ans, **10,6%** ont entre 18 ans et 25 ans. **0,1%** sont mineur.e.s, et **3,9%** n'ont pas souhaité fournir leur âge.

Ces chiffres correspondent globalement à ceux de l'année 2024, hormis pour les mineur.e.s qui étaient de 10,1%. Ces chiffres ne sont pas représentatifs car bien que les problématiques juridiques puissent concerner des mineur.e.s, parfois présent.e.s lors des permanences, ce sont les données de la personne les accompagnant ou les représentant que nous collectons.



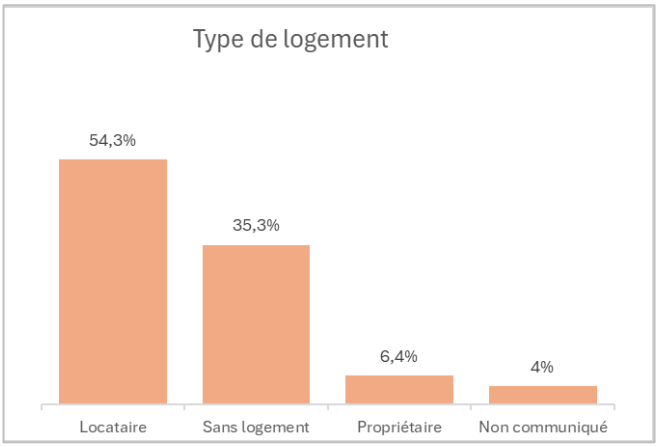
Domicile

55,9 % des usager.e.s du Bus de la solidarité habitent à Paris, **38,4%** en Île-de-France, **1,6%** dans d'autres départements, et **3,9%** n'ont pas souhaité fournir d'informations sur leur domicile.

Ainsi, comme pour l'année 2024, la plupart des usager.e.s réside à Paris.

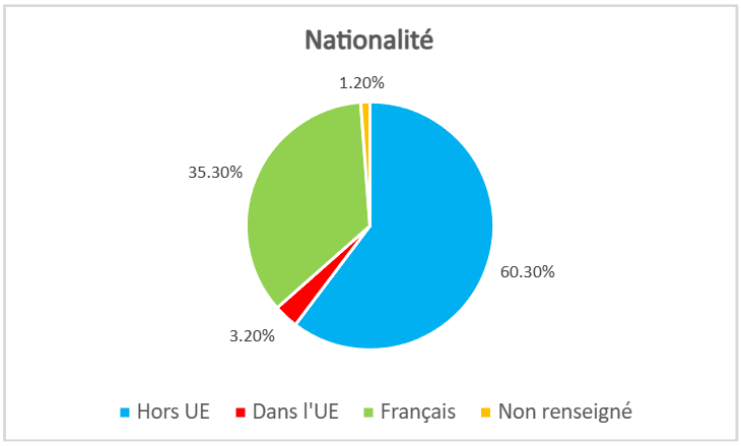
Type de logement

Sur la totalité des personnes reçues, **54,3%** sont locataires, **35,3%** n'ont pas de logement personnel (sont hébergées par un proche, dans un centre d'hébergement, sans domicile fixe, etc.), **6,4%** sont propriétaires, et **4%** n'ont pas communiqué leur type de logement.
Nous notons une augmentation de **5%** de personnes sans logement personnel.



Nationalité

60,3 % des usager.e.s sont de nationalité extra-communautaire, **35,3%** de nationalité française, **3,2%** sont citoyen.ne.s de l'Union européenne, et **1,2%** n'ont pas souhaité fournir d'informations concernant leur nationalité.

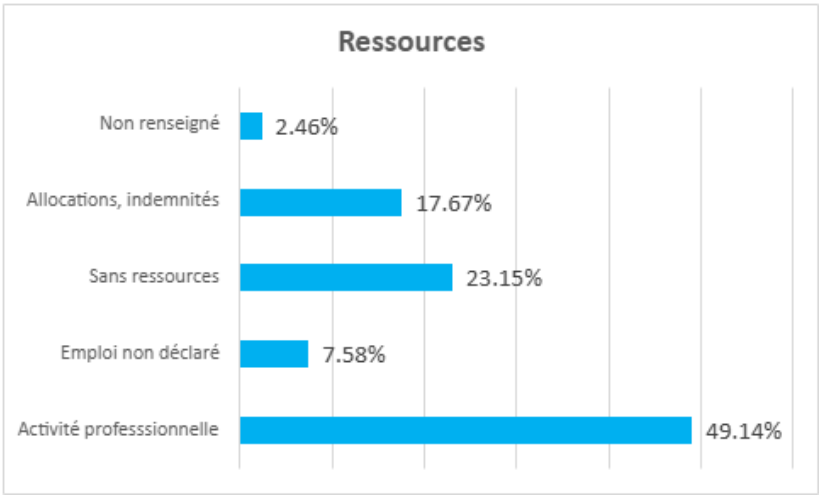


Ressources

Sur la totalité des personnes venues pour la première fois aux permanences du Bus de la Solidarité en 2025, **49,14%** exercent une activité professionnelle déclarée (dont travail précaire, salariat, stage), **7,5%** occupent un emploi non déclaré.

Ainsi, **près de 57%** des personnes reçues ont une activité professionnelle.

23,1 % des personnes n'ont aucune ressource, **17,6%** perçoivent des allocations ou indemnités et **2,46%** n'ont pas souhaité fournir d'informations sur leurs revenus.



Les domaines juridiques des demandes des usager.e.s

Les difficultés juridiques rencontrées portent majoritairement sur le **droit des étrangers 33% et le droit du travail 20%**, ce qui était également le cas en 2024.

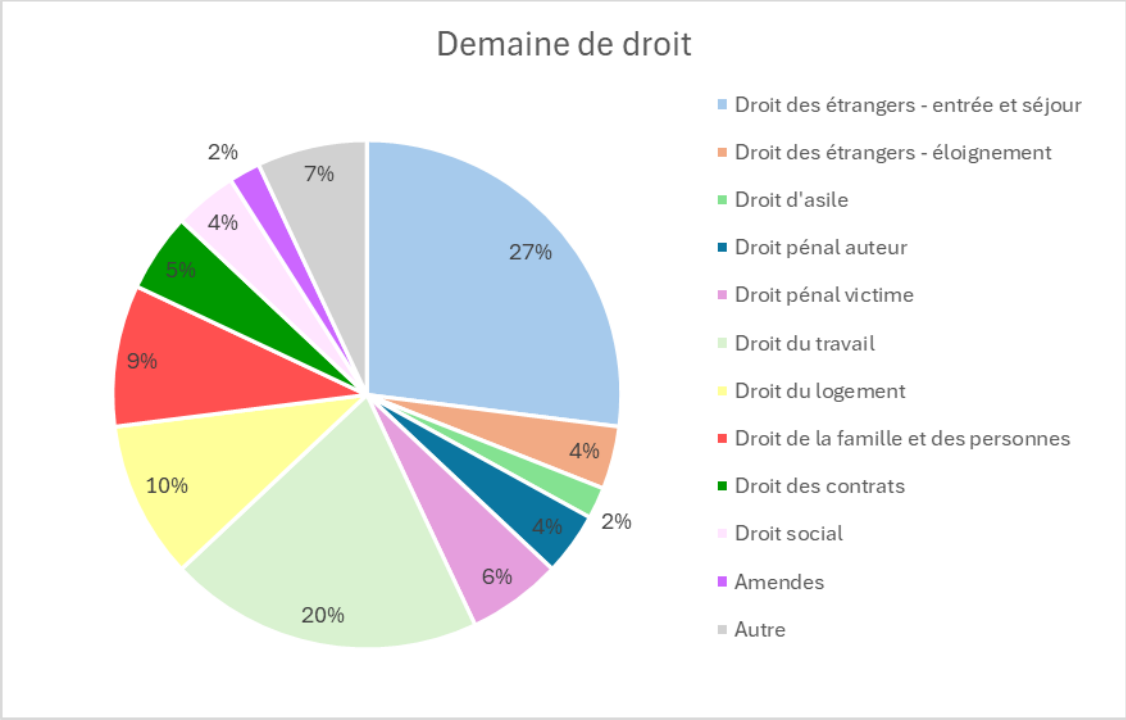
Les permanences gardent néanmoins leur caractère généraliste, car les avocat.e.s sont également sollicité.e.s sur des questions concernant notamment le droit pénal **12%,** le droit du logement **10%** et le droit de la famille **9%**.

En comparaison avec l'année 2024, les domaines du droit des étrangers et du droit du travail sont stables, représentant respectivement un tiers et 1/5e des problématiques recueillies

Ainsi, lLe tiers des problématiques recueillies recouvre des questions d'entrée et de séjour des étrangers (27%), des mesures d'éloignement (4%), du droit d'asile (2%).

Malgré son appellation, la catégorie de droit social concerne les problématiques liées à la protection sociale (AME, CSS, Allocations, ...), et recouvre 4% des problématiques recueillies.

Enfin, en 2025, a été créée la catégorie des « amendes forfaitaires », qui représente2% des problématiques recueillies.



La permanence associative avec Médecins du Monde

Une fois par semaine, une permanence juridique spécialisée en droit des personnes étrangères et en droit d'asile est assurée à Médecins du Monde où la juriste coordinatrice est mobilisée avec un avocat.e bénévole. Cela s'inscrit dans le cadre de la permanence médicale de la veille sanitaire et des permanences psychologiques, qui proposent des soins aux personnes en situation de souffrance psychique.

Ces permanences sont assurées par la juriste coordinatrice du partenariat, en binôme avec un.e avocat.e bénévole. La juriste coordinatrice est en charge du suivi des dossiers. Lorsqu'une intervention contentieuse est nécessaire, les avocat.es ont la possibilité de représenter les usager.ères.

Fréquentation

Entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, **31** permanences ont été assurées à Médecins du Monde.

Au cours de ces permanences, **144** entretiens ont été menés, ce qui reste plutôt stable par rapport à 2024 ou 143 entretiens avaient été menés. Ces entretiens ont permis d'accompagner **79** personnes, soit 2 de plus qu'en 2024.

Profil des usager.e.s

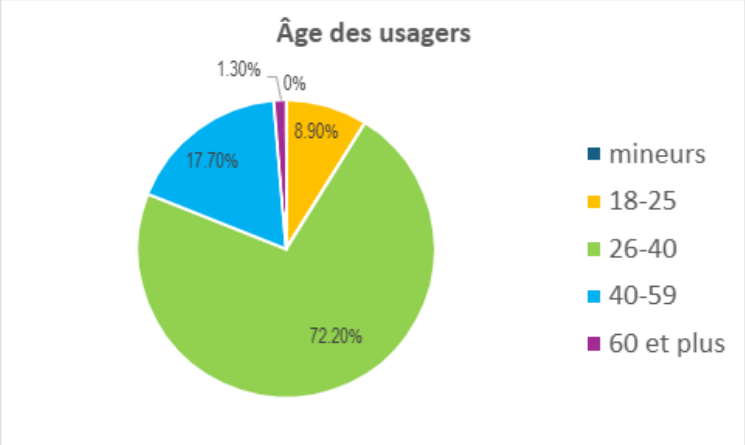
Genre

88,6 % des personnes reçues lors des permanences sont des hommes.

Par rapport à l'année 2024, il y a une baisse de 5 % de la présence des femmes aux permanences. Le formulaire de collecte des données statistiques ne permet de renseigner le genre qu'en suivant une perspective binaire, excluant ainsi les personnes s'identifiant à un autre genre.

Âge

72,2% des usager.e.s ont entre 26 et 40 ans, **17,7%** ont entre 40 ans et 59 ans**, 8,9%** ont entre 18 et 25 ans et **1,3%** ont 60 ans ou plus.
La présence de mineur.e.s a eu lieu lors des permanences, mais iels sont accompagné.e.s de leur représentant.e légal.e. C'est auprès de ces derniers que nous avons collecté les données, ainsi le pourcentage de mineur.es n'est pas représentatif.



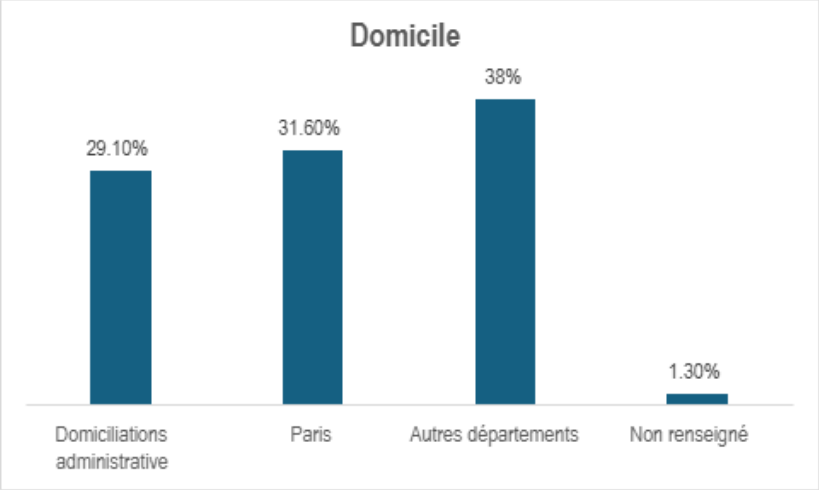
Nationalité

Concernant la nationalité des usager.e.s, toutes les personnes que nous avons reçu lors des permanences étaient originaires de pays extérieurs à l'Union Européenne.

En 2024, **10,6%** des personnes reçues étaient de nationalité française. Précisonsqu'en 2023, 1% des usager.es reçu.es étaient de nationalité française ; le chiffre de 2024 semble ainsi comparativement élevé.

Domicile

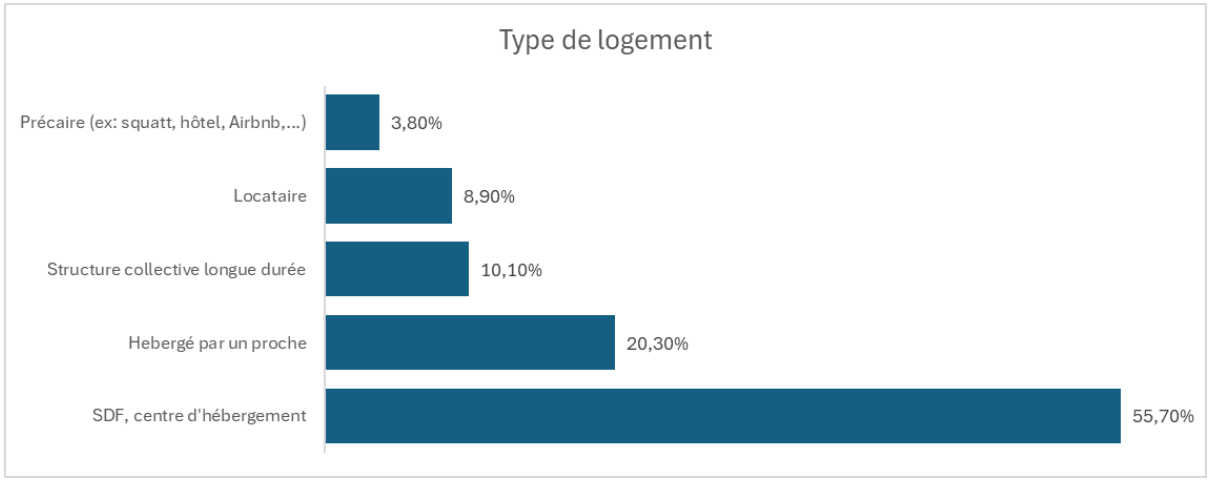
29,1% des usager.es ont une domiciliation administrative, **31,6%** sont domiciliés à Paris, **38%** le sont dans un autre département, il y a donc une hausse des personnes accompagnées ne vivant pas à Paris (15,6% en 2024), signe d'attractivité de cette permanence.



Type d'hébergement

Sur la totalité des personnes reçues aux permanences juridiques de Médecins du Monde en 2025, **55,7%** sont sans domicile fixe ou logées dans un centre d'hébergement, **20,3%** sont hébergées par un proche, **8,9%** sont locataires, **10,1%** sont dans une structure collective de longue durée, et **3,8%** sont hébergées dans un logement précaire ou de très courte durée (du type squat, hôtel, Airbnb, etc).

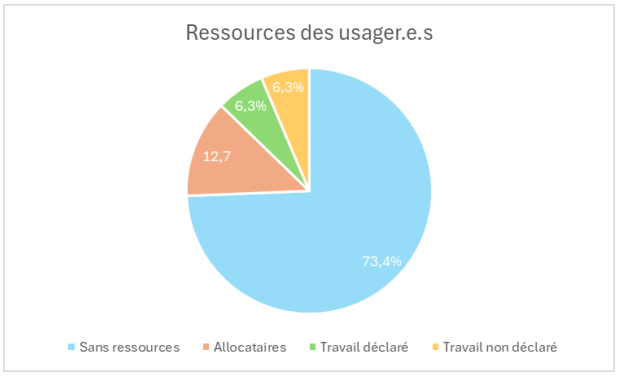
La domiciliation de ces personnes a évolué au fil des permanences. En comparaison avec l'année 2024, **il existe une baisse de 17% du nombre d'usager.e.s sans domicile fixe ou logé.e.s dans un centre d'hébergement**. Le **pourcentage d'usager.e.s locataires a augmenté** de 5% en passant de 3,90% en 2024 à 8,9% en 2025.



Ressources

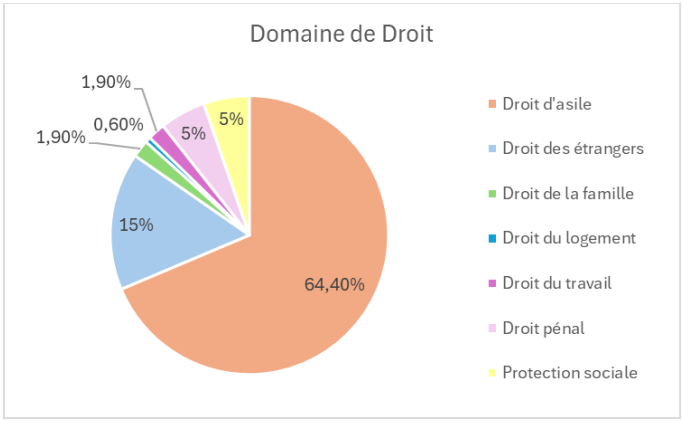
Sur la totalité des personnes reçues pour la première fois lors des permanences à Médecins du Monde en 2025 : **73,4%** des personnes n'ont aucune ressource (dont **1,7%**

survivent grâce à l'aide d'une personne), **6.3%** exercent une activité professionnelle déclarée (dont travail précaire, salariat, stage), **6,3%** occupent un emploi non déclaré et **12,7%** perçoivent des allocations. Ainsi, **12,6%** exercent une activité professionnelle, déclarée ou non.



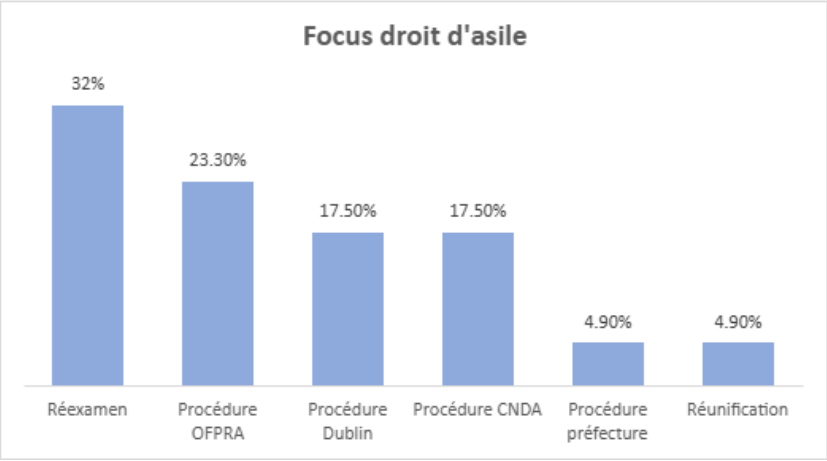
Les domaines juridiques des demandes des usager.es

Les difficultés juridiques rencontrées portent majoritairement sur le **droit d'asile (64,4%).** Le reste des questions des usager.es portent sur le **droit des étrangers (séjour, éloignement, nationalité : 15%)**, le **droit pénal (5%)** et la **protection sociale (sécurité sociale, CSS, AME, prestations sociales : 5%)**.



Focus droit d'asile

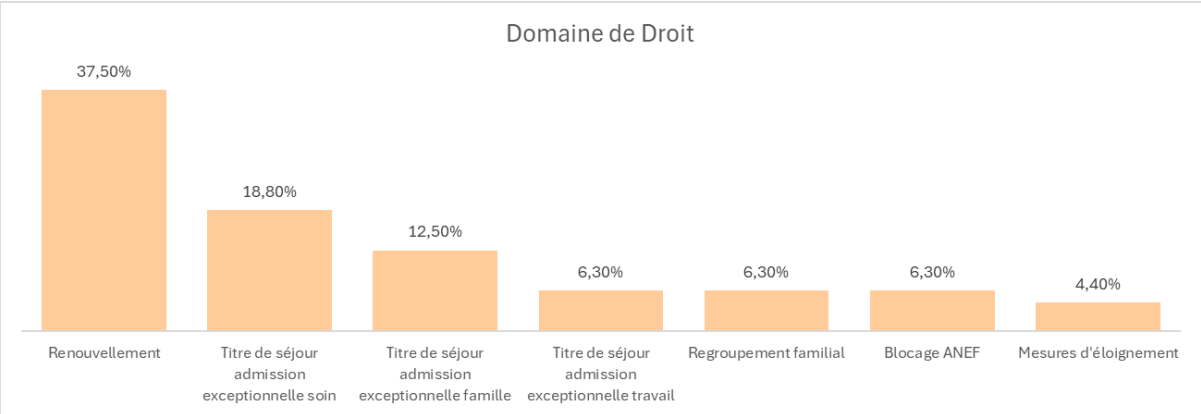
Concernant les problématiques liées au droit d'asile, **32%** reposent sur les demandes de réexamen, **23,3%** sur la procédure devant l'OFPRA, **17,5%** concernent la procédure Dublin, **17,5%** les recours devant la Cour nationale d'asile, **4,9%** la réunification familiale et **4,9%** sur les procédures préfectorales.



Focus droit des étrangers

Des problématiques liées au droit des personnes étrangères :

- **37,5%** portent sur le renouvellement de titre de séjour,
- **18,8%** portent sur une première demande de titre de séjour pour soins,
- **12,5%** portent sur la première demande d'un autre titre de séjour,
- **12,5%** portent sur une première demande de titre de séjour en admission exceptionnelle de séjour famille,
- **6,3%**, portent sur une première demande de titre de séjour en admission exceptionnelle travail,
- **6,3%** portent sur une demande de regroupement familial
- et **4,4%** concernent des mesures d'éloignement (dont **71,4%** sur des OQTF, obligation de quitter les territoire).



Les acteur.ices du partenariat

Les juristes de Droits d'urgence

- Les salariées de Droits d'urgence **La juriste coordinatrice du partenariat Barreau de Paris solidarité** :
 - Daniela LÓPEZ VELÁSQUEZ : de janvier à juin
 - Sara AHMED YAHIA : de juin à décembre
- **La juriste chargée de missions** : Alix BROSSIER
- **La juriste coordinatrice du pôle vie associative** :
 - Alexiane MARTINEZ : de janvier à août
 - Maïa EL BOREÏ : d'octobre à décembre

Les juristes stagiaires

Deux juristes stagiaires ont été affectées au partenariat BPS en 2025 : Esther REMADJI, qui a terminé son stage en mai, et Sibylle COUSI qui a débuté en novembre.

Leur intervention est essentielle notamment pour assurer la continuité du service pendant les fêtes de fin d'année ou pendant les absences des salariées.

Les bénévoles

En 2025, Droits d'urgence a continué à recruter des bénévoles pour assurer la continuité du fonctionnement du bus.

Les bénévoles recruté.e.s sont tous.tes des juristes, certain.e.s sont salarié.e.s, d'autres en études (avec un diplôme minimum de L3 en droit) ou des avocat.es dans des barreaux étrangers.

Droits d'urgence assure la formation des bénévoles et les profils correspondent à des personnes engagées et motivées à assurer un accueil de qualité.

En 2025, **47 bénévoles** sont intervenu.e.s au bus et ont réalisé **275 interventions**. **Par comparaison, il y avait 52 bénévoles en 2024.**

771 heures de bénévolat ont été effectuées. Si ce chiffre est plus bas qu'en 2024, cela n'a pas empêché d'assurer un nombre de consultations stable par rapport à2024.

Les partenaires du Barreau de Paris Solidarité

- **La directrice adjointe du Pôle accès au droit de l'ordre des avocats du Barreau de Paris:** Aurélia HUOT
- **Le responsable de la coordination du fonds de solidarité du Barreau de Paris :** Théodore MALGRAIN
- **La juriste assistante du fonds de solidarité du Barreau de Paris :** Lisa de La LOSA
- **Les avocat.es bénévoles**

Les partenaires de Médecins du Monde

- **Le coordinateur de la veille sanitaire migrant·es et de la permanence psy** : Paul ALAUZY
- **Le chargé de projet de la veille sanitaire migrant·es et de la permanence psy :** Milou BORSOTTI
- **Le médiateur en santé :** Cédric GENESTIER
- **L'équipe bénévole :** les médecins et chargé·es d'accueil

Les fiches pratiques et les formations

Les fiches pratiques

Au cours de l'année 2025, les salariées de Droits d'urgence ont travaillé à la création de fiches thématiques concernant des questions récurrentes au Bus, dans le but de proposer aux avocat.e.s un support leur permettant de communiquer une première information juridique aux usager.e.s.

En janvier 2025, six fiches thématiques ont été transmises au Barreau de Paris Solidarité pour validation, puis mises à jour en mars 2025 afin de les mettre à disposition des intervenants du Bus.

Ces fiches comprennent les sujets suivants :

- Obligation de quitter le territoire (OQTF) - Généralités
- OQTF - 48h
- Demande d'asile
- Réunification familiale
- Effacement de casier judiciaire
- Effacement du Traitement d'antécédents judiciaires (TAJ)

En août 2025, des fiches concernant la procédure en cas de refus implicite d'admission exceptionnelle au séjour (AES) et la procédure des titres de séjour pour soins ont été mises à disposition au Bus.

Bien que ces fiches ne remplacent pas le conseil d'une personne spécialisée sur ces domaines de droit, elles permettent d'obtenir les informations les plus importantes à retenir ainsi qu'un support d'explication pour les usagers. Ces documents viennent par ailleurs en complément de la formation juridique des salariées, juristes stagiaires et bénévoles, ainsi que des avocat.e.s.

Les formations

Les formations à destination des avocat.e.s

Au second semestre de 2025, 2 formations à destination des avocat.e.s membres du BPS ont été organisées. Leurs thématiques et contenu ont été déterminés à partir des besoins identifiés sur le terrain :

1. **03.11.2025** : Formation sur le Droit des étrangers : focus sur l'admission exceptionnelle au séjour par le travail, créée et dispensée par les avocates

bénévoles de Droits d'urgence Maître Marianne LELOUP et Maître Mathilde SYLVESTRE.

2. **02.12.2025** : Formation de Droit pénal sur les amendes forfaitaires et l'effacement des casiers judiciaire, créée et dispensée par l'avocate bénévole de Droits d'urgence Maître Clarisse JUTTEAU-CSÖSZ.

Les formations à destination des juristes bénévoles

Afin d'assurer la qualité de l'accueil, en complémentarité des formations obligatoires des juristes salariées intervenants au Bus de la solidarité, les juristes bénévoles suivent également des formations leur permettant de monter en compétences tout à long de leur bénévolat.

En 2025, **9** formations ont été proposées aux bénévoles. Les sujets abordés lors de ces formations sont :

- Le droit des étrangers (2x) :
 - Entrée et séjour
 - Les mesures d'éloignement
- Le droit d'asile (2x)
- Les violences conjugales : repérer, accueillir et orienter les victimes (2x)
- Les amendes forfaitaires (1x)

Les formations se déroulent tout au long de l'année, avec 2 sessions composées de 4 formations sur les mêmes sujets par semestre. La formation sur les amendes forfaitaires est inédite et répond à un besoin régulièrement demandé par les avocat.e.s et les bénévoles du bus de solidarité.

Recommandations / perspectives

Le souhait d'intervention d'un.e médiateur.ice

Le souhait d'intervention d'un.e médiateur.ice demeure un enjeu récurrent au sein du Bus, dans un contexte marqué par :

- La précarité des publics accueillis ;
- L'épuisement des dispositifs d'accès au droit sans obtenir l'accompagnement nécessaire ;
- L'attente prolongée ;

- Des conditions météorologiques parfois difficiles.

Droits d'urgence a élaboré des fiches rappelant les règles de sécurité et les numéros d'urgence à mobiliser en cas d'incident à destination des usager·e·s, bénévoles, intervenant·e·s et avocat·e·s. En complément, les salariées ont bénéficié en juin 2025 d'une formation à la gestion de l'agressivité.

Malgré ces mesures, plusieurs incidents ont continué de survenir, dont **9** situations recensées entre juillet et décembre 2025 (principalement des faits d'agressivité verbale, dont deux avec violences physiques).

Ces incidents surviennent alors que les juristes assurent simultanément l'accueil, la gestion de files pouvant atteindre 30 à 40 personnes, l'enregistrement et l'orientation vers les avocat·e·s ou structures partenaires, ainsi que la saisie des données statistiques. La récurrence des tensions et leur impact sur le bon déroulement des permanences justifient la demande d'un·e médiateur·rice.

Au-delà de la prévention des conflits, cette présence répondrait à un enjeu linguistique et inclusif majeur : en 2025, 63,5 % des primo-accueilli·e·s étaient de nationalité étrangère, ce qui accentue les besoins d'accompagnement linguistique et interculturel. Un·e médiateur·rice faciliterait la communication, sécuriserait la transmission des informations (conditions d'accès, délais d'attente, orientation) et contribuerait à prévenir les situations d'agressivité liées aux malentendus.

Dans cette perspective, le renforcement du dispositif par l'intégration d'un·e médiateur·rice apparaît comme une évolution structurante pour garantir des conditions d'accueil sécurisées, inclusives et adaptées aux publics accompagnés.

La création d'un outil d'orientation juridique et sociale

Les intervenant.e.s du Bus de la solidarité sont régulièrement sollicité.es pour orienter les personnes vers des structures alternatives capables de répondre à leurs différents besoins (suivi social, domiciliation administrative, permanences spécialisées dans certains domaines du droit lorsque les spécialités des avocat.e.s ne permettent pas de répondre aux questions, etc.).

Ainsi, un besoin constant d'actualisation des orientations est nécessaire. Nous constatons à ce titre que nous épuisons régulièrement le stock de guide Watizat qui est un outil très utile pour les demandeurs d'asile en particulier.

L’équipe de Droits d’urgence a dans cette logique, travaillé en 2025 sur des fiches d’orientation en droit du travail, et a lancé une réflexion sur la possibilité de retravailler des flyers uniques sur chaque thématique (orientation en droit du logement, droit du travail, etc).

Le rappel des règles de ponctualité aux avocats

Il semble utile cette année de nouveau, de signaler que les avocat.es intervenants au bus ont souvent du retard.Ainsi, Droits d’urgence a relevé qu’à partir du 1er janvier 2025, dans **40 %** des permanences, les avocat.e.s sont arrivé.e.s en retard.

Parmi eux.elles, **46 %** ont eu un retard compris entre 15 et 30 minutes, **24 %** entre 30 minutes et 1 heure, et **6 %** ont dépassé une heure de retard.

Notons que ces retards ont un impact négatif sur le déroulement des permanences, qui sont plus courtes et de moins bonne qualité pour les usager.e.s, qui sont contraint.e.s d’attendre plus longtemps, parfois au milieu d’intempéries.